L'Iran et la levée des sanctions : opportunités et défis

Michel MAKINSKI, *Chercheur associé sur l'Iran à l'IPSE (Institut Prospective & Sécurité en Europe)*

Mercredi 9 mars 2016 – Université Paris-Dauphine

L'accord sur le nucléaire de juillet 2015 est signé par l'Iran dans un contexte économique difficile : le pays est très appauvri et la population souhaite s'ouvrir sur l'extérieur.

Contexte institutionnel et politique

Déjà, au moment de l'élection de Rohani en 2013, le pays est à genou et le Guide suprême passe un *deal* avec Rohani sur trois points : accepter un accord sur le nucléaire, libéraliser l'économie qui est contrôlée à 70% par l'État et engager un processus de démocratisation. En fait Rohani, qui est conservateur, ne croit pas beaucoup à la possibilité d'une vraie réforme démocratique, mais il fait le pari que, si l'accord aboutit, cela introduira de fait une certaine dose de démocratie.

Malgré la présence d'un parti opposé à toute avancée démocratique, personne ne souhaite une révolution, ce qui devrait permettre quelques réformes. Des élections ont lieu en 2016 pour renouveler le Parlement et l'Assemblée des Experts qui possède le véritable pouvoir (police, justice, armée). La prééminence de cette institution reflète la primauté du pouvoir religieux en Iran.

Le droit de se présenter à ces élections est donné par le Conseil des Douze qui met son veto à un grand nombre de candidats réformateurs ou modérés. Mais le nombre de candidats modérés est tel que le contrôle de leurs opinions est difficile, ce qui permet à ce camp d'avoir finalement un grand nombre de candidats. De plus beaucoup de candidats se présentent de façon indépendante. Les résultats du premier tour de ces élections font émerger des assemblées où tous les courants sont présents : réformateurs, modérés, conservateurs, ultra-conservateurs. Le second tour n'ayant pas encore eu lieu (au moment de cette conférence) le rapport de force exact entre les courants reste incertain. Le Parlement sera sans doute plutôt modéré, mais l'orientation de l'Assemblée des Experts reste problématique. Cette orientation pèsera nécessairement sur la mise en œuvre de la levée des sanctions.

Levée des sanctions

Le 16 janvier 2016 est *l'implementation day* : l'Union européenne et les États-Unis entament ce jour-là le processus de levée progressive des sanctions. Celles-ci ne portent pas uniquement sur le domaine nucléaire : le blanchiment de l'argent sale, le terrorisme et les droits de l'homme sont aussi concernés.

Concrètement les choses ne sont pas simples. La reprise des transactions bancaires n'est pas totale et la frontière entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas est floue. La situation des entreprises américaines n'est pas la même que celle des entreprises non américaines. Ainsi les filiales de sociétés non américaines implantées en Iran ne pourront pas utiliser le dollar et ne pourront pas employer des salariés américains. L'administration des États-Unis fait pression sur les banques pour que celles-ci ne financent pas les affaires avec l'Iran. Celui-ci de plus fixe une clause « de minimas » sur les exportations réalisées par des entreprises étrangères depuis l'Iran : il faut un minimum de contenu local de 10%.

Les entreprises françaises étaient déjà en phase de négociation avant la signature de l'accord sur la levée des sanctions. Désormais les contrats peuvent être signés. L'Iran y est favorable, à condition que les firmes soient compétitives, que l'investissement soit créateur d'emplois, qu'il y ait transfert de technologies et que les exportations soient favorisées.

Mais des difficultés subsistent car les Iraniens n'ont pas de quoi payer et leur système bancaire est en très mauvais état. Actuellement les banques françaises sont plutôt réticentes. Quelques banques régionales allemandes non exposées au risque américain sont disposées à financer mais leur taille est trop petite pour que leur impact soit déterminant. Quelques autres banques européennes, suisses ou autrichiennes, sont prêtes. Les agences françaises de couverture de risque (Coface, Euler) pensent que la note de l'Iran va remonter. Le risque existe mais il est traitable, et les tribunaux iraniens ont la réputation d'être sérieux. L'avenir reste quand même encore très incertain.

Questions

Dans ses réponses aux questions Michel Makinski indique que :

- Les contrats qui peuvent être réellement signés avec l'Iran sont beaucoup moins nombreux que les lettres d'intention qui les précèdent. On sait que PSA est prêt à faire une *joint-venture,* et que Airbus est en discussion pour passer un accord. Mais, dans le cas d'Airbus, beaucoup d'inconnues demeurent : type et nombre d'avions, *leasing* avec qui, quel financement ?

- Il est trop tôt pour savoir si les membres de la diaspora iranienne, notamment celle vivant aux États-Unis, reviendront en Iran. Les ultraconservateurs ne les accepteront pas facilement et le rapatriement des fonds qu'ils ont pu épargner pourra poser problème ;

- La Chine est le grand perdant de la levée des sanctions : elle achetait du pétrole à l'Iran en contrepartie de produits exportés de mauvaise qualité. Cela va changer au détriment de la Chine. En revanche la Corée et le Japon sont bien vus des Iraniens ;

- L'appareil de production iranien pour l'exploitation de son pétrole étant de mauvaise qualité et le prix mondial du baril étant encore bas (en mars 2016), le pétrole ne semble pas, pour l'instant, être l'instrument principal d'une croissance retrouvée, d'autant que les militaires iraniens ne sont pas d'accord avec les nouveaux contrats pétroliers proposés par les groupes étrangers.